Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260309-DCM_20260309_4-DE

Délibération n° DCM_20260309-4 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt six le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le 4 mars s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - O. LE NORMAND - I. GAUTIER - M. MARDELE - F. LE MOUEL - V. LOTODE

Absents: M. LETONDEUR

Etaient absents excusés: A. HOUET ayant donné procuration à E. FLAUX - J. LINAY - G. BRIENS - M. GRIGNON - J. BERLIERE - C. AMOROS

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....11

De votants :.....12

DCM_20260309-4 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et suivants ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de travaux de voirie et de réseaux divers. Ainsi, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260309-DCM_20260309_4-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'APPROUVER l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers ;**
- **d'APPROUVER la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement;**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

